

*Chers concitoyens,*

Vous devez savoir que depuis notre élection, l'équipe municipale actuelle doit faire face à de multiples attaques.

Tout d'abord devant les tribunaux :

- Un recours au Tribunal Administratif en annulation du scrutin municipal de 2014 au prétexte que notre bulletin de vote n'était pas conforme. Le tribunal a validé notre élection.
- Un recours au Tribunal Administratif pour demander un droit de réponse à la publication de l'information dans «Relief» d'un dépôt de plainte pour prise illégale d'intérêt de l'ancien maire. Le tribunal a débouté cette demande.
- Un recours au Tribunal Administratif sur la procédure de la votation citoyenne pour l'accueil de réfugiés sur notre commune. Le tribunal a suspendu cette votation.

Ensuite par la large diffusion de lettres anonymes diffamatoires envers des familles et des citoyens, au lendemain des élections mais encore récemment.

Enfin par des dénonciations ciblées auprès des services de l'Etat qui cherchent à nuire à certains habitants.

Pensez-vous que ces procédures successives servent l'intérêt de la commune ?

Pensez-vous que ces lettres anonymes diffamatoires enrichissent la vie de notre village ?

Devant cette situation nous avons décidé :

- D'entreprendre une procédure auprès des services de l'Etat.
- De déposer une plainte auprès de la justice afin qu'une enquête soit ouverte sur ces lettres et dénonciations anonymes.
- D'activer les procédures judiciaires en cours.

Par ailleurs, en héritage de l'ancienne gestion municipale nous devons répondre notamment à :

- Un recours devant le TA de la famille Cornier/Nicollet qui conteste les décisions de l'ancien maire sur leur demande de projets sur le site de l'ancienne colonie de Villard-Bonnot. La famille demande 500 000€ de préjudice à la commune !!
- Une mise en demeure de la Préfecture pour le non paiement de taxes (4000€) dues à l'Agence de l'eau depuis plusieurs années.
- Une demande de remboursement de la CAF d'une subvention de 10 500 € versée à la commune pour des travaux et dépensée en charges de fonctionnement !! Ces travaux n'ont jamais été réalisés.



## Sommaire

- Finances, conseils municipaux
- Votation citoyenne
- Eau
- Lien social
- Sapeurs Pompiers
- Bibliothèque - Giboulivre



Le conseil municipal de Sainte-Agnès est un organe démocratique et nous sommes tout à fait disposés à travailler conjointement avec une opposition identifiée et constructive. Mais quand cette opposition souhaite rester anonyme pour mieux diffamer, cherche à détruire au lieu de proposer, se sent propriétaire ad vitam aeternam d'une commune dont les représentants actuels ont été largement désignés par les électeurs, elle se discrédite et appelle à des réponses fermes de notre part. Nous nous appliquerons à les mettre en oeuvre.

Cette mise au point nous semble nécessaire.

Notre engagement à construire l'avenir de notre commune reste entier.

*Votre équipe municipale et votre Maire, Alain Rimet*

# Conseils Municipaux

Retrouvez l'intégralité des délibérations sur le site [www.sainte-agnes.fr](http://www.sainte-agnes.fr) rubrique **Document - Délibérations**.

## Conseil du 10 février 2016

- Vote sur la **mise en conformité des statuts de la Communauté de Commune** du Pays du Grésivaudan avec la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).
- **Demande d'assistance à la Fédération des Alpages** pour l'élargissement d'une partie du **sentier des Jarlons** du lieu-dit la Tona au lieu-dit Loches. Montant des travaux : 8805 € (dont 40% de subventions). Phase 1 : support techniques et mobilisation des crédits nécessaires (363 €). Phase 2 : suivi administratif et technique de la réalisation du projet (242 €).
- **Demande d'aide** au programme de Développement Rural Rhône-Alpes pour l'**élargissement du sentier des Jarlons**.
- Demande de **subvention** pour la réparation de la **voirie du chemin du Rif** à la Faure (VC19).
- Demande de **subvention** pour la réparation de la **voirie au Fay** (VC22 et VC26)
- Demande de **subventions** au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016 pour les **voiries** mentionnées ci-dessus.
- **Vente** à M. Leval Joël d'un **terrain** de 476 m<sup>2</sup> située au lieu-dit La Mouille.
- Ouverture de crédits budgétaires sur l'exercice 2016 pour des **travaux de rénovation de la Grande Maison** communale à la Perrière pour un montant de 8241 € en vue de l'accueil d'une famille de réfugiés (subventions CCPG à venir).
- **Reprise Ôde matériel UNIMOG** (camion, saleuse et lame neige) pour un montant de 13 800€ **dans le cadre de l'achat d'un tracteur** et de son matériel de déneigement auprès du concessionnaire Parron Agriculture pour un montant de 75 000€.
- **Adhésion à la convention de médecine, santé et sécurité** au travail proposée par le CDG38.

## Conseil sur 23 mars 2016

- **Élection d'un nouvel adjoint** suite à la démission de Anne Delaballe de son poste de 1<sup>ère</sup> adjointe. **Arlette Dubourdeaux** est élue 4<sup>ème</sup> adjointe, Jean-Claude Porcheron devient 3<sup>ème</sup> adjoint, François Soulier 2<sup>nd</sup> adjoint, et Christophe Imard Maire adjoint.
- Vote du compte de gestion 2015. Vote des comptes administratifs 2015. Affectation des résultats du budget général et du budget de l'eau.
- **Fiscalité local : pas d'augmentation** des taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières bâtie et non bâtie.
- Budget primitif 2016.

2 Un récapitulatif financier de l'année 2015 et du budget

2016 vous est présenté dans l'article explicite Finances de ce numéro de Relief. Les documents détaillés sont disponibles en mairie.

- **Suppression de l'accompagnateur scolaire** (voir article correspondant).
- **Convention de coopération bibliothèque entre Sainte-Agnès et Saint-Mury**. La bibliothèque appartient au réseau des Bibliothèques du Grésivaudan et son fonctionnement est assuré par une équipe de bénévoles. Des représentants municipaux sont élus sur les deux communes. Sur Sainte-Agnès : titulaire Norbert Moussy, suppléante Isabelle Paillares. Sur Saint-Mury : Jean-Claude Drost et Jérôme Weiss.

## Conseil du 11 mai 2016

- **Destination des coupes de bois 2016** : sur conseils de l'ONF, 548 m<sup>3</sup> de résineux en vente groupée, 280 m<sup>3</sup> en vente sur pied et 120 m<sup>3</sup> de Chablis pour le bois énergie en régie directe avec ATDO.
- **Utilisation et promotion du bois** : Créabois. Sainte-Agnès s'engage à développer et promouvoir l'usage du **bois local pour le matériau de construction ou le bois énergie dans ses bâtiments**. Cette charte se place dans le cadre des lois de transition énergétique et des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle s'inscrit aussi dans l'inté-



gration de la filière bois dans les filières d'avenir Françaises pour le développement industriel local et l'emploi direct non délocalisable.

- **Convention pluriannuelle de pâturage** avec le groupement pastoral Jean Collet sur la montagne de Freydane, la Montagne de Crop et la montagne du Boulon (Convention jointe à la délibération accessible sur le site de la commune).
- Loyer de la chasse ACCA fixé à 2882,19€.
- **Adhésion et convention TIPI : service de paiement en ligne** de la Direction Générale des Finances Publiques pour la restauration scolaire, les temps d'activités périscolaires et la facturation d'eau. Le coût s'élève à 0,05€ + 0,25 % du montant des opérations, soit 30 centimes pour une transaction de 100 €.
- Rectification des restes à réaliser sur le budget communal : correction d'un montant de 252€ suite à une erreur matérielle.

## Bloc note

### Accompagnateur de bus scolaire

Comme nous vous l'avions annoncé auparavant et après discussion avec les délégués des parents d'élèves, le CM a voté en faveur de la suppression de l'accompagnateur à compter de la prochaine rentrée scolaire. Ce service coûtait en effet très cher à la commune (près de 8000€ par an, soit davantage que les TAP), pour un bénéfice minime en raison de la très faible fréquentation dans le bus des enfants de 3 et 4 ans, pour lesquels la présence d'un accompagnateur est rendue obligatoire par l'intercommunalité. Concrètement, cela signifie que les tout petits (3 et 4 ans) ne pourront plus prendre le bus scolaire, à l'exception des lundi matin, mardi matin, jeudi matin et vendredi matin où le service continuera à exister grâce à la présence d'un employé communal. La contribution financière des parents d'élève est supprimée.



### Projet zéro déchets

Vous avez peut être en tête les images récentes des amoncellements de déchets à Paris en raison de la grève de la collecte liée aux protestations contre la loi travail.

Ces images nous rappellent opportunément que les déchets que nous produisons ne disparaissent pas comme par enchantement et que leur traitement représente un effort important de la collectivité et une lourde charge pour l'environnement. La Communauté de Communes du Grésivaudan engage un processus de collecte autour des PAV (Points d'Apport Volontaire), ce qui suscite critiques et incompréhensions de la part d'un bon nombre d'habitants du secteur.



Parallèlement, des initiatives encore isolées émergent ici où là, comme à Saint-Martin-d'Uriage par exemple, afin de favoriser une politique de réduction de la production de déchets. A Sainte-Agnès, nous pensons qu'il est de notre responsabilité de réfléchir à un projet zéro déchets qui vise à diminuer la quantité d'ordures générées dans chaque foyer.

Dès la rentrée scolaire prochaine, un projet regroupant les deux classes de l'école élémentaire et la municipalité devrait émerger afin de s'inscrire dans un tel processus. Néanmoins, s'il nous semble judicieux d'associer les enfants à cette démarche, tous les ménages de la commune sont concernés par le sujet et vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire auprès de la mairie afin de participer à cette initiative.

Un premier objectif de réduction d'environ 30% de la production de déchets semble raisonnable.

Une page internet dédiée sur le site [www.sainte-agnes.fr](http://www.sainte-agnes.fr) va prochainement être créée afin de partager trucs et astuces sur cette thématique. Des informations complémentaires vous seront communiquées dans les prochains numéros de « Relief ».

<http://www.moinsjeter.fr/>

### Paiement dématérialisé «TIPI»

A compter de septembre également, vous pourrez payer directement les factures TAP, cantine (et même les factures d'eau...) en utilisant le système TIPI mis en place conjointement par la trésorerie de Domène et la commune de Sainte-Agnès.

La méthodologie est assez simple : le site [www.gestion-cantine.com](http://www.gestion-cantine.com) va vous adresser une facture en fin de période directement sur votre adresse mail. De là, vous vous rendrez sur le portail finance de la trésorerie et pourrez réaliser le paiement par internet.

A noter : la trésorerie nous impose des factures séparées pour les TAP et la cantine, vous devrez donc effectuer plusieurs paiements, ce qui constitue une petite contrainte mais en revanche, ces paiements séparés vous permettront de connaître exactement les montants versés pour chaque chapitre.

Là aussi, un complément d'information va vous être envoyé conjointement aux informations sur le logiciel gestion-cantine. Les liens internet utiles apparaîtront prochainement sur le site de la commune.

### Covoiturage

Force est de constater que l'emplacement dédié situé à la Faure ne suscite pas l'enthousiasme auprès de nous tous et le covoiturage à Sainte-Agnès reste une entreprise très marginale, alors qu'elle est bien développée sur d'autres communes, comme Theys ou Saint Hilaire du Touvet.

Covoiturer, c'est diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre, avoir l'occasion de discuter et d'échanger et rationaliser l'utilisation d'un véhicule qui pèse plus d'une tonne pour transporter une personne de 70kgs.

Il existe un système d'échange sur le site internet de la mairie, fonctionnel et simple d'utilisation. Il suffit de rentrer vos trajets, occasionnels ou réguliers, et d'attendre qu'un utilisateur réponde favorablement à votre proposition !

A vous de jouer !

### Affouage

L'ONF estime que la ressource en feuillus n'est pas assez importante pour pratiquer l'affouage sur le territoire communal. En raison de cet avis technique, l'affouage est abandonné, à notre grand regret.

# Finances

Le conseil municipal du 24 mars 2016 a validé les comptes administratifs de l'année 2015 et voté le budget 2016.

**Nous poursuivons notre objectif de retour à l'équilibre des comptes.**

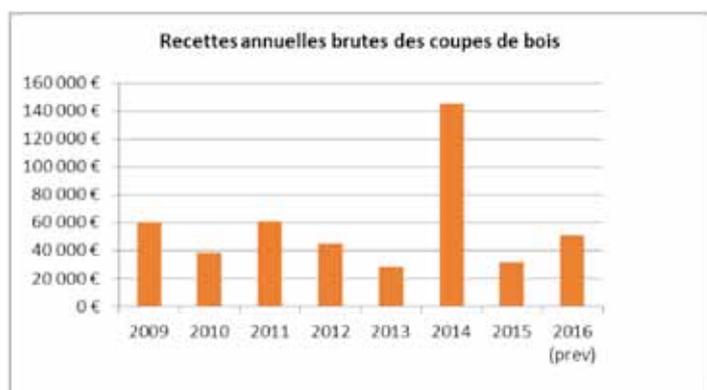
**Le budget et les prévisions de trésorerie 2015 ont été respectés, non sans difficulté du fait des nombreux imprévus tant sur les dépenses que sur les recettes. Nous enregistrons un dépassement de 20 000 € sur le total du budget, sans incidence sur notre redressement compte tenu des marges de sécurité que nous avons prises.**

**Nos charges générales et nos annuités de prêts continuent à diminuer, ce qui devrait nous permettre de retrouver une petite capacité à emprunter d'ici 1 ou 2 ans. Les investissements, autofinancés sur notre trésorerie, restent limités à l'indispensable, avec une recherche permanente de subventions.**

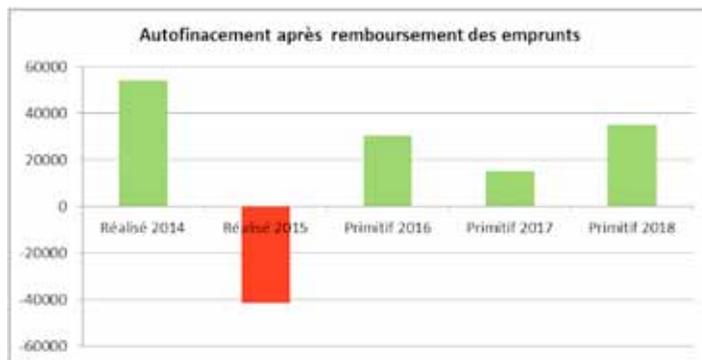
**Cet équilibre fragile doit également prendre en compte la nécessité de ramener les taux de nos impôts communaux à un niveau équivalent à celui des communes voisines. C'est pourquoi nous ne les augmentons pas en 2016, et faisons une priorité de les diminuer sur les prochaines années, dans la mesure bien sûr de nos capacités.**

## Fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2015 n'a pas bénéficié des ventes de bois exceptionnelles de 2014. Nous n'avons encaissé que 31 990 € de recettes du bois contre 145 000 € en 2014. Nous n'avons pas à attendre de ventes exceptionnelles de bois pour les prochaines années.



Ainsi notre « autofinancement après paiement des emprunts », qui correspond à ce que nous mettons en réserve une fois que tout est payé, redevient négatif en 2015. Grâce aux nouvelles économies réalisées en 2016, essentiellement sur les charges de personnel et sur le budget de l'eau, il devrait repasser en territoire positif.



## Recettes

Notre budget de fonctionnement prévisionnel s'établit autour de 600 000 €. En synthèse les recettes sont composées pour près de 40 % des impôts locaux, puis de 30 % des dotations de l'état et autres collectivités, de 20 % de produits propres à la commune (locations, bois, énergies renouvelables) et de 10 % de facturation des services.

**Les impôts locaux, qui représentent 235 000 € en 2015, seront stables en 2016 du fait de la décision pour la seconde année consécutive de ne pas augmenter la fiscalité locale (taxe d'habitation, taxe foncière bâti et taxe foncière non bâti) déjà très élevée à Sainte-Agnès.**

En effet, pour revenir au taux d'imposition des communes voisines de Saint-Mury et de Laval, il faudrait réduire les impôts locaux de 87 000 € et donc réaliser autant d'économies dans notre budget de fonctionnement annuel.

Taux d'imposition 2015			
Commune	Habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Ste Agnes	14,10%	31,75%	57,67%
Laval	10,78%	17,72%	56,46%
St Mury	9,54%	16,99%	41,04%
Moyenne	10,78%	21,97%	55,05%
Base 2015	617 000 €	421 100 €	25 900 €
Taux cible	10,00%	17,00%	57,00%
Ecart ressource	-25 297 €	-62 112 €	-174 €
<b>Total écart ressource</b>	<b>-87 583 €</b>		

Cet écart de ressource correspond à **37% d'impôts supplémentaires payés par les habitants de Sainte-Agnès par rapport aux communes alentour.**

Si les aides de la communauté de commune du Grésivaudan se maintiennent à un niveau conséquent, la **Dotations Générale**

**de Fonctionnement de l'état** nous a été notifiée à hauteur de 19 000 € pour 2016 (contre 61 000 € en 2013). Nous saisissons les services de la préfecture pour obtenir une explication à cette baisse disproportionnée par rapport à l'annonce du gouvernement et le cas échéant une révision.

**Les produits d'activités « bois et énergies renouvelables » et loyers** reviennent à un niveau « normal » en 2015 et 2016, entre 30 000 et 50 000 € pour le bois, 25 000 € pour le « photovoltaïque » et « pico centrale de Claffey », et autour de 60 000 à 65 000 € pour les loyers.

## Dépenses

En synthèse les dépenses sont composées pour près de 40 % des charges salariales et assimilées, puis de 30 % de charges générales, 25 % de remboursement d'emprunts et 5 % de contingences (SDIS ...).

**Les frais de personnel diminuent progressivement** suite à la réorganisation des services. Les coûts liés au personnel actif, qui sont ceux à la charge de la commune, s'établissent en 2015 et 2016 autour de 190 000 € (pour mémoire 220 000 € en 2013). Ce poste reste encore élevé en regard des pratiques des communes similaires. Il devrait se situer plutôt autour de 180 000 €, d'autant que la participation de la commune aux frais de scolarité mutualisés entre Saint Mury et Sainte-Agnès (environ 36 000 € selon le prorata des enfants présents), correspond à une charge salariale supplémentaire.

**Les charges générales** (consommations diverses, réparations...) ont été difficilement contenues sur le budget principal en 2015 du fait nombreuses pannes. Elles représentent 179 000 € contre 176 000 € en 2014. Ces charges devraient rester stables en 2016 grâce à la poursuite des efforts d'économie. Sur le budget de l'eau, les charges de réparation des fuites seront allégées en 2016 grâce à l'obtention d'un financement subventionné à 70 % dans le cadre d'un plan d'investissement du schéma directeur de l'eau. Ainsi la subvention exceptionnelle au budget de l'eau (64 000 €) sera réduite de moitié.

## Investissements

2015 a vu la construction de l'abri à bois déchiqueté, la rénovation de la Grange de Clafey, de l'appartement de la Grand Maison et la réfection des chemins de Rolland et Rivières. L'achat du tracteur et de ses équipements neige, sur lesquels des points de litige persistaient avec le fournisseur, est en cours de finalisation.

Se poursuivent le Plan Local d'Urbanisme, les études sur l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite, le Plan Communal de Sécurité et le Schéma Directeur de l'Eau qui intègre la réparation des fuites du réseau.

Nous avons inscrit au budget 2016 la réfection de la voirie du Fay pour 22 000 € ainsi que l'aménagement du chemin du Jarlon jusqu'à la Tona pour 5 300 € (projet en cours de validation).

## Trésorerie

Notre trésorerie atteint un point bas en 2016 autour de 50 000 €. Cette baisse fait suite aux décaissements réalisés en 2014 et 2015 sur les investissements pour 150 000 € et aux remboursements anticipés d'emprunts pour environ 80 000 €. Elle est conforme aux prévisions sur 4 ans que nous avons faites en 2014 et devrait se redresser sur 2017 et 2018. Nous restons vigilants à respecter le seuil de 50 000 € que nous nous étions fixé.

## Endettement

En 2016 les annuités d'emprunt s'élèvent encore à 76 624 € sur le budget général et 71 336 € sur le budget de l'eau. Au total elles représentent une charge de 147 960 € (pour mémoire 188 556 € en 2013), alors qu'un niveau confortable se situerait entre 80 et 110 000 €.

Nous nous désendettions puisque les remboursements en capital représentent 111 691 €. Cependant, comme déjà souligné dans notre précédent point finances, notre endettement atteignait encore 923 000 € au 31/12/2015, dont 344 000 € sur le budget de l'eau, et la charge annuelle de la dette pèsera plus de 100 000 € annuels jusqu'en 2023.

Notre budget n'est toujours pas assez équilibré pour pouvoir emprunter mais nous gardons l'objectif d'un retour à situation normale pour 2017, voire 2018.

## Synthèse des comptes administratifs 2015 et des budgets primitifs 2016

COMPTE ADMINISTRATIF 2015			BUDGET PRIMITIF 2016		
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
P R I N C I P A L	Fonctionnement		P R I N C I P A L	Fonctionnement	
	624 182	650 057		576 660	661 489
	Investissement			Investissement	
	325 607	261 367		240 181	143 965
E A U	Fonctionnement		E A U	Fonctionnement	
	140 637	182 318		151 169	151 169
	Investissement			Investissement	
	97 294	113 319		168 286	143 676
C C A S	Fonctionnement		C C A S	Fonctionnement	
	1 837	3 102		3 000	3 000
	Investissement			Investissement	
	0	0		0	0

\* Les documents détaillés sont disponibles en mairie

# Votation citoyenne

En raison d'une requête en référé au tribunal administratif de Grenoble le 22/06/2016 par MM. Blanc-Coquand, Polo et Mmes Gros, Raymond et Perrot, le juge des référés a rendu une ordonnance le 23/06/2016 enjoignant à la commune de Sainte-Agnès de suspendre sans délai la consultation organisée du 20 au 24 juin.

## Qu'est-il reproché à la commune de Sainte-Agnès ?

Le jugement estime que la commune n'a pas respecté les règles légales d'organisation d'un scrutin au sens des dispositions du code général des collectivités territoriales, au regard notamment de la participation au vote des personnes âgées de 16 à 18 ans. Le juge des référés a estimé que cette consultation ne pouvait s'apparenter à un simple sondage d'opinion et qu'il entravait la liberté fondamentale du droit de vote des requérants. Ces derniers souhaitaient également faire condamner la commune de Sainte-Agnès à leur verser la somme de 1500€, montant sur lequel ils ont été déboutés. Le tribunal leur a accordé 800€.

## Pourquoi avoir choisi cette modalité d'expression ?

Comme déjà indiqué précédemment, la préfecture a sollicité en avril le conseil municipal pour accueillir une famille de réfugiés. Cette possibilité a été évoquée en réunion publique en mai dernier et des habitants ont exprimé le souhait de se prononcer sur cet accueil.

Dès lors, plusieurs possibilités s'offraient à nous :

- L'organisation d'un scrutin à travers la mise en œuvre d'une consultation populaire. Cette disposition, régit par une loi de 2004 est un processus qui nécessite la transmission de la question à poser à la préfecture au moins deux mois avant le scrutin, un dossier d'information à transmettre au public, une communication en amont, la convocation des électeurs etc. Cette procédure nous a semblé disproportionnée au regard des enjeux et il est à noter qu'elle n'empêche évidemment pas les recours au tribunal administratif (comme dans le cas de l'aéroport Notre Dame des Landes où la procédure est allée jusqu'au Conseil d'Etat). Elle ne correspondait pas à notre volonté de requérir le sentiment de la population de manière plus large que la seule consultation des électeurs.

- Un vote à main levée (proposition rejetée par les participants à la réunion publique)

- Un questionnaire anonyme à remplir et à déposer en mairie : c'était la porte ouverte à tous les abus et à une libre expression parfois réellement vindicative, sans garantie qu'une personne ne remplisse pas plusieurs fois un même questionnaire.

- Une votation ouverte aux plus 16 ans et aux habitants même non inscrits sur les listes électorales. Ce mode d'expression permet d'impliquer les jeunes dans la vie citoyenne de la commune (sur le modèle du conseil municipal des jeunes) de laisser s'exprimer ceux qui payent des impôts sur la commune et d'être relativement simple à organiser tout en garantissant la bonne tenue de la procédure. Cette option est de plus en plus utilisée, y compris par des communes, et s'inscrit bien dans le cadre d'une démocratie représentative vers laquelle nous souhaitons nous diriger. En choisissant cette possibilité, hors cadre juridique, nous étions conscients des risques encourus mais avons décidé de les assumer.

## Quelles conséquences pour Sainte-Agnès ?

Le conseil municipal votera sur la question de l'accueil de réfugiés en toute liberté, sans se prévaloir de connaître l'opinion des habitants. Au moment de la suspension de la procédure, une majorité semblait se dessiner et un résultat indicatif donnait 77 oui pour 55 non. 132 personnes s'étaient déjà exprimées et le nombre de signatures sur la liste d'émargement correspondait parfaitement au nombre de bulletins déposés dans l'urne.

Nous regrettons la démarche de quelques opposants, qui ont souhaité politiser une question à caractère humanitaire qui allait bien au-delà des clivages traditionnels et contesté la forme en faisant passer le fond au second plan. Nous rappelons que la motivation des élus consistait simplement à vous consulter avant de prendre une décision en toute indépendance. Au-delà de ces péripéties, nous constatons que cette initiative a contribué à donner une image positive de notre village dans la région (cf. les reportages sur le Dauphiné Libéré, France 3 Alpes et France Bleu Isère). L'intérêt des médias prouve bien qu'il existe un besoin d'initiatives novatrices en terme de démocratie locale.

**Nous ne renonçons pas à vous consulter à l'avenir, car cette idée est partie intégrante de notre philosophie et nous pensons que c'est également votre volonté.**

Nous devons néanmoins réfléchir à de nouvelles formes de participation citoyenne.

Merci à ceux qui se sont déplacés pour voter (ou qui comptaient le faire...).

*«Quand on fait quelque chose,  
on a contre soi ceux qui voulaient le faire à votre place,  
ceux qui voulaient faire le contraire  
et ceux qui voulaient qu'on ne fasse rien du tout.»*

*Georges Bernard Shaw*

## Eau - Se préoccuper de la qualité de l'eau potable est très légitime,

encore faut-il avoir le courage d'assumer ses propos.

Depuis 2 ans le bureau d'étude AT Eau étudie notre réseau : captages, réservoirs, canalisations, réducteurs, vannes...

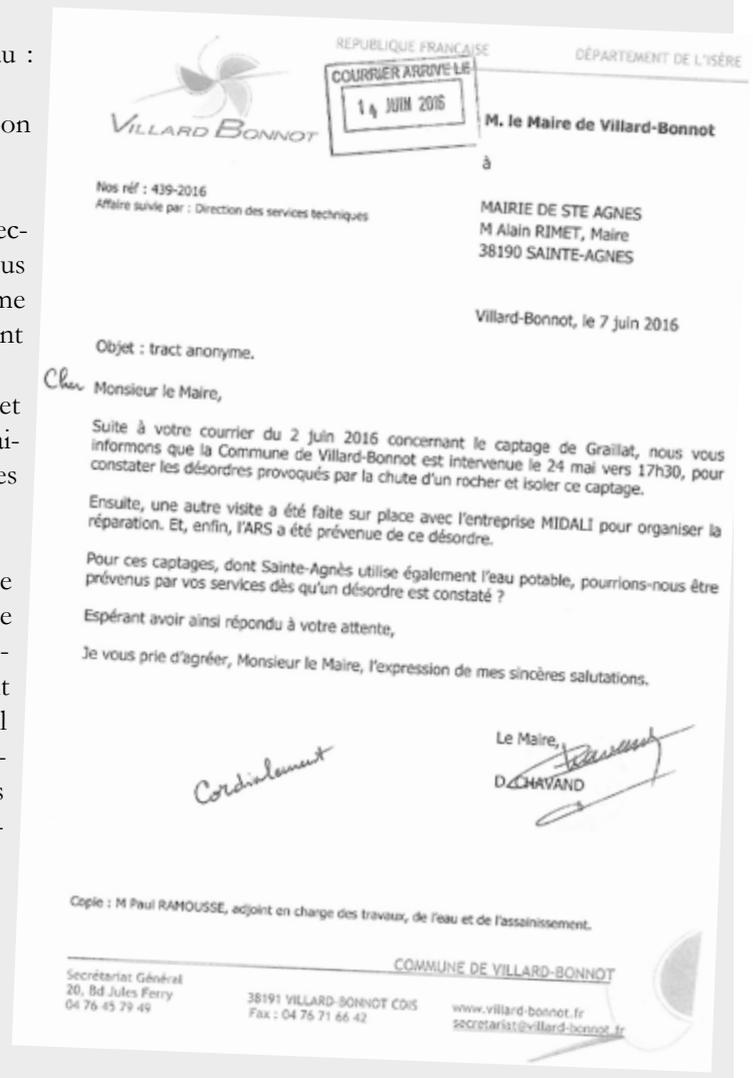
La commune n'a jamais eu une meilleure connaissance de son réseau : pourquoi ne pas l'avoir fait plus tôt ?

La gestion est réalisée par les employés communaux qui effectuent des visites des réservoirs et des relevés de compteurs tous les deux jours environ. L'Agence Régionale de Santé (organisme d'état), assure le suivi sanitaire. La commune est immédiatement alertée en cas de non conformité.

Durant l'été 2015, deux alertes ont été signalées, le 3 juillet et le 16 septembre sur l'eau prélevée au col des Mouilles. Un traitement ponctuel au chlore a été réalisé et validé par l'ARS. Les consommateurs en ont été informés.

Les captages concernés, Pré Paturel, Les Mouilles, n'ont pas de périmètre de protection ! Le réservoir des Mouilles comporte d'anciennes vannes qui rendent difficile son entretien. Le schéma directeur d'eau arrive à son terme. Il sera prochainement validé par le conseil municipal et présenté à la population. Il permettra d'orienter les travaux d'amélioration et de sécurisation qui seront réalisés par la Communauté de Communes du Grésivaudan. La commune n'a aucune capacité d'investissement.

Sur le défaut de captage de Graillat qui appartient à Villard-Bonnot, l'eau n'est plus distribuée depuis le 24 mai (voir courrier joint) et les travaux de réparation sont en cours. Aucune pollution n'a été relevée par l'ARS durant cette période.



**L'avantage des lettres anonymes**  
C'est qu'on est pas obligé d'y répondre!

### A quoi sert une lettre anonyme ?

Une chose est sûre, rares sont les lettres anonymes qui vous veulent du bien. Un petit encouragement, quelques conseils éclairés distillés dans le seul but de rendre la vie de

tous plus sûre et plus douce ? Malheureusement, nous pouvons le regretter, ce n'est jamais le cas ! Souvent, les propos sont disqualifiants. Ils visent à semer le trouble et engendrer un climat de suspicion.

Quelles sont les réelles motivations des auteurs ? Qui a des intérêts à tirer de cette manoeuvre ? Qui cherche sa propre publicité ? Les réponses à ces questions vous renseigneront sur le but réel du diffamateur.

C'est en tout cas à l'inverse des valeurs de dialogue, d'ouverture et de transparence !

Transparence ! Dès notre élection nous avons mis en place : **une réunion publique annuelle** pour échanger avec tous, **des référents des hameaux**, pour être au plus près de vous, **un journal municipal 3 fois par an**, reflet de nos actions et informations utiles avec des explications claires sur tous les sujets, et un **site internet** dans lequel vous retrouvez les **délibérations**, les dates des conseils, l'actualité. Petit à petit, nous

y laissons aussi les **dossiers** sur lesquels nous travaillons (Schéma directeur de l'eau, Révision d'aménagement forestier 2016 - 2035). Régulièrement, nous vous rappelons que les dossiers sont disponibles en mairie.

**Pour avoir la bonne information, il suffit de la prendre à la source !**

Nous en profitons pour vous rappeler que les habitants qui viendraient à constater un quelconque dysfonctionnement des équipements municipaux, ou des infractions, ont non seulement la possibilité, mais le devoir à l'égard des habitants de notre collectivité, d'avertir au plus vite la mairie.

Dans le cas contraire, cela peut s'apparenter à un délit de non assistance à personne en danger. Le bien commun est l'affaire de tous. Faut-il le rappeler...

Notre commune est à échelle humaine. Chacun participe au climat qui y règne. Nous en sommes tous les acteurs !



## Lien social

### Exposition photo : petite histoire d'un village de montagne

Intérêt évident de la population puisque plus de 470 personnes ont visité l'exposition durant ces 12 jours, sans compter les personnes qui sont revenues plusieurs fois et les 38 élèves de l'école de Sainte-Agnès qui sont venus accompagnés de leurs institutrices, et accueillis par des mémoires du village.

Ce fut un temps fort pour notre village, riche en échanges et en retrouvailles...

L'intergénérationnel a bien fonctionné. J'ai moi-même appris beaucoup sur la vie du village et les ramifications des familles. Je veux remercier toutes les personnes qui m'ont aidé d'une manière ou d'une autre pour que cette exposition soit une réussite, elles et ils se reconnaîtront... Quant au financement, les dépenses que j'avais personnellement engagées (environ 1100€) sont couvertes à plus de 1000€, le chapeau a donc très bien fonctionné ! Claudie Sikirdji avait offert une création originale qui a été tirée au sort le 11 mai en fin de journée, entre les participants à la tombola, et c'est Stacy Rebuffet (petite-fille de Louisiane et Freddy Rebuffet) qui l'a remportée.



Peut-être se trouvera-t-il dans la population des personnes avec des idées ou des envies de participer à la gestion de ces photos, faites-vous connaître...

En attendant, les photos resteront chez moi jusqu'à ce qu'un prince charmant ou une adorable princesse vienne les réveiller...

Merci de votre soutien et de votre sympathie, et peut-être à un autre projet !

*C. Lamour*

### Pour les vacances de vos enfants ? Les Accueils de Loisirs du Grésivaudan !

Le Grésivaudan gère 5 accueils de loisirs (AL) intercommunaux à La Combe de Lancey, aux Adrets, à Tencin, à la Terrasse, à St Maximin. Ils fonctionnent sur toutes les vacances scolaires, les grandes vacances comme les petites !

8

Le plus proche de chez nous, l'accueil de loisirs du Balcon de Belledonne à La Combe de Lancey, C'est 30 places pour les enfants de 3 à 13 ans, voire 17 ans.

Cet été 2016, le centre de loisirs est ouvert 3 semaines : du mercredi 6 au vendredi 29 juillet.

Un été sous le signe de la création et du plein air :

**Du 6 au 15 juillet** : la faille temporelle de La Combe de Lancey : des voyages à travers différentes époques.

**Du 18 au 22 juillet** : thème choisi par les enfants lors des dernières vacances : le paradis de la cuisine et du chocolat !

**Du 25 au 29 juillet** : le théâtre avec intervention de «La Lune Verte».

Pour jeter un œil sur le site du Grésivaudan :

[www.le-gresivaudan.fr/](http://www.le-gresivaudan.fr/) → 100% pratique → Enfance-jeunesse → Accueils de loisirs

#### Où s'inscrire ?

Jérémy Rouchon

au 06 37 77 58 39

[jrouchon@le-gresivaudan.fr](mailto:jrouchon@le-gresivaudan.fr)



#### Actualité mai 2016 :

Un nouvel accueil de loisirs à Revel, déjà existant et jusqu'à exclusivement communal, vient de s'ouvrir à destination de l'intercommunalité.

Lors de notre rencontre de coordination entre communes du Balcon (Revel, Saint-Jean-Le-Vieux, La Combe de Lancey, Saint-Mury et Sainte-Agnès), a été décidé, pour éviter de centraliser tout sur une commune et de risquer de « déshabiller » les autres, de faire des accueils de loisirs « itinérants ». Ainsi les activités seraient accueillies et organisées alternativement une fois sur Revel, une fois sur La Combe de Lancey, une fois à Saint-Mury.

### ... Et n'oublions pas la MJC de Saint-Mury - Sainte-Agnès !

Outre ces dispositifs organisés par nos collectivités territoriales, nous avons la chance d'avoir, sur nos villages, de belles initiatives citoyennes qui savent, elles aussi, offrir des rendez-vous et des activités de qualité, favorisant de belles rencontres : le stage « English Holiday » sur les vacances de la Toussaint et « Les Ados font leur théâtre » sur celle de février sont l'occasion de partager entre ados de nos villages ou d'ailleurs des moments de plaisir et de convivialité.

Le Grésivaudan d'ailleurs ne s'y trompe, puisqu'il offre, dans le cadre de sa politique jeunesse, une contribution financière à chaque inscription à un stage, afin de réduire le coût de ses stages pour les jeunes.

Merci donc aux bénévoles de la MJC et merci à l'intercommunalité !



## Déclarations préalables

- BOURGEAT Marc : Mur de soutènement, la Ville accordé
- BERTRAND Mireille : Pose de 2 velux, La Perrière B513 accordée
- AVENIER-BROCHE Nicole :  
Réfection de la toiture de la grange, Le Mollard accordée
- REBUFFET Alfred : Création de terrasse, La Ville accordée
- REBUFFET Mikael : modification de stationnement, La Ville refusée
- NGTOCKMINE Michel : isolation extérieure du mur et de la toiture ;  
Modification des ouvertures en façade, la Ville accordées
- MULLER Valentin :  
Détachement de 2 terrains constructibles, Montgouyard accordé
- BELLOT-GURLET Jean-Claude :  
Réfection de la toiture, Les Grands Champs accordée
- BERTRAND Eric : réfection de la grange (toiture, rehausse de la terrasse, changement de tuiles de l'appentis, création de portes coulissantes) et remplacement des tuiles du four à pain La Perrière accordés

## Permis de construire

- MILLON André : Construction neuve, Clafey accordé

## Certificat d'urbanisme (CUa dans le cadre des ventes et partages de propriétés)

- Me DUBOIS : Noyeraie C1126/204/205/212/213/216/217/219/220/222, La Gorge C336/1132/293/294, Clafey C264/267, Champ Roche A623, Le Mollard B 664/665, Grand Chavon et Reveyretaz B336/412, Les Fontanes C1052, Les Mouilles C1192, la Perrière B 508/509/510, Pommarat et la Tillasse C 32/31, Le Fay C536/535/537/538/539/1238/1239, Les Côtes C 379, Les Viroudes C79, Les Grands Prés et les Combes B570/576
- Me GLAIZE : Le Fay C475/529/528
- JBT IMMOBILIER : La Faure B88
- SCP GIRAUD VANCLEEMPUT : Le Fay C1282
- Me KRAMPAC -DUVERNEUIL : la Colombière A745
- SCP DELAYE AMBROSIANO : Le Fay C 493/1235
- M DURAND Pascal : Le Fay C1135

## Certificat d'urbanisme (CUB opération projetée)

- AVENIER-BROCHE Nicole : Le Mollard, transformation d'une grange en habitation : opération non réalisable
- BRAULT Frédéric : La Faure, transformation grange en habitation : opération réalisable

## Etat Civil

### Naissances :

- Iloé Angèle LETONDEUR  
née le 07 juin 2016
- Louise Isabelle Cathy DUPIRE  
née le 13 juin 2016

### Décès :

- ROLLAND Nicole Eugénie  
épouse REBUFFET le 18 février 2016

### ----- Pensez-y ! -----

#### • Pour les nouveaux arrivants

Merci de vous faire connaître en mairie (nombre de personnes du foyer, l'âge de vos enfants pour les écoles et votre adresse sur la commune).

#### • Pour les départs

Merci de communiquer votre nouvelle adresse en mairie.

#### • Pour les départs et arrivées

Faire le relevé de votre compteurs d'eau et le communiquer au secrétariat de la mairie.



## Mairie de Sainte Agnès

☎ Tél. : 04 76 71 48 85  
fax : 04 76 13 04 84

**Ouverture au public :**  
**Mardi 13h30-18h00**  
**et Jeudi 13h30-17h**

Secrétariat joignable :  
Mardi, Jeudi, Vendredi  
8h30-12h30 et 13h30-17h00  
Mercredi  
9h00-12h00 et 13h30-16h30

Vous souhaitez recevoir les infos de la mairie par internet ?  
Envoyez-nous un courriel.

✉ [mairie.ste-agnes38@wanadoo.fr](mailto:mairie.ste-agnes38@wanadoo.fr)

[www.sainte-agnes.fr](http://www.sainte-agnes.fr)



## Permanence parlementaire de Pierre Ribeaud

Député de l'Isère  
77 place de la Mairie  
38660 LA TERRASSE  
Tél 04 76 92 18 96  
Fax 04 76 92 18 98  
[Pierre.ribeaud@orange.fr](mailto:Pierre.ribeaud@orange.fr)



## ----- Donner l'alerte -----

- **18 et 112** : sapeurs-pompiers pour les incendies, le secours aux victimes d'accidents ou en détresse.
- **15** : SAMU pour les problèmes de santé (permanences de soins, aide médicale d'urgence)
- **17** : police et la gendarmerie pour les troubles de l'ordre public

Ne raccrochez pas si l'opérateur ne vous y a pas invité et laissez toujours une personne proche du téléphone dont vous avez transmis le numéro.

# Sapeurs Pompiers

Les sapeurs-pompiers dépendent du service départemental d'incendie et de secours, le SDIS. Celui-ci comporte un corps organisé en centres d'incendie et de secours et comprend un service de santé et de secours médical.

### Les missions

- Prévention, protection et lutte contre les incendies
- Contribution à la protection et à la lutte contre les
- Accidents, sinistres et catastrophes
- Participation à la prévention des risques technologiques ou naturels et aux secours d'urgence

### Les moyens

Un parc immobilier de 130 sites dont celui de St Mury.  
Un parc de 1016 véhicules et engins.  
Des tenues et moyens techniques appropriés.



## À Saint Mury Monteymond, interview...

*Le Chamois'ons* : Jacky Curt, vous venez de prendre le commandement de la caserne de St Mury le 1er Février 2016, quel est votre parcours ?

*Jacky Curt* : Engagé depuis janvier 1987 dans le corps des sapeurs-pompiers communal, j'ai suivi la formation initiale puis celle de secours à personnes, d'incendie, de grande échelle et de désincarcération. Je monte des permanences de garde à Villard-Bonnot depuis 2012.

*Du corps des sapeurs-pompiers communal à l'actuelle caserne du SDIS, racontez-nous l'histoire*

Le corps des sapeurs-pompiers de St Mury a été créé le 19 février 1948 avec Jean Reverdy comme chef, Michel Roche lui succède à partir du 18 août 1960, puis Jean-Pierre Collomb prend la suite le 14 juillet 1991. En 2000 toutes les casernes sont départementalisées, le chef de corps devient chef de caserne SDIS. En 2001, les casernes de St Mury et de Ste Agnès fusionnent.

*Quelles sont les interventions des Sapeurs-Pompiers de la caserne de St Mury ?*

Nous intervenons pour le secours à personnes, sur les feux de forêt, de broussailles ou d'habitation et pour des opérations diverses lors de dégâts des eaux, de chutes d'arbres, d'éboulements, etc.

*En quelques mots, à St Mury, la caserne SDIS c'est ?*

15 sapeurs-pompiers, dont 7 femmes, un sergent «Chef de Caserne» et un adjoint Thibault Papet ;

3 véhicules : 1 VLHR pour secours à personnes, 1 VLTT tous usages et 1 CCR fourgon incendie ;

Une collaboration étroite avec les casernes proches, surtout Villard-Bonnot et depuis 2012 un partenariat avec celle de La Combe de Lancey.

*Nous remercions les Chamois et Jean-Claude Drost pour ces articles et cette interview.*

## sapeur-pompier + volontaire = moi aussi

C'est un engagement citoyen volontaire. La fonction est exercée en parallèle de l'activité professionnelle, elle donne droit à des indemnités et une protection sociale. Progressivement, en fonction des compétences acquises, vous serez engagé sur le terrain. Dès 11 ans, il est possible d'être «Jeune sapeur- pompier» pour découvrir et suivre des formations afin de devenir sapeur-pompier.



## Les Pompiers du Vorz

Passation de commandement à la nouvelle caserne de Saint Mury Monteymond : Jacky Curt succède à Jean-Pierre Collomb (ci-dessous).



## Amicale Les Pompiers du Vorz

Séparée de la caserne et indépendante du SDIS, l'association agit au profit des pupilles des sapeurs- pompiers, pour le financement des oeuvres sociales, des assurances et de certaines formations, dont le permis de conduire poids lourds.

# Bibliothèque

RAPPEL DES HORAIRES D'OUVERTURES :

- le **mercredi de 17h à 19h** (sauf vacances scolaires et jours fériés)
- le **samedi de 10h à 12h** (sauf jours fériés)
- veuillez noter que le samedi 13 Août la bibliothèque sera exceptionnellement fermée.

## Actualité :

- Une nouvelle malle de DVD est arrivée : n'hésitez pas à venir les emprunter.
- **Vendredi 1er juillet** : « Lectures aux Jardins ». Cette année l'animation se déroulera dans les jardins de St Mury. Les habitants des 2 communes se retrouveront pour lire des textes ... et les écouter, tout en profitant des jardins que plusieurs familles voudront bien leur ouvrir. Accueil surprise à partir de 19h à la Salle des Fêtes de St Mury, puis suivre le parcours fléché. En fin de soirée, « pique-nique sorti du sac » pour finir la soirée dans la convivialité ! Pensez à apporter les textes que vous aimez pour les partager ...
- **Samedi 10 septembre** : participation de la Bibliothèque au Forum des Associations organisé à St Mury par la MJC. Venez nous rencontrer pour mieux nous connaître ...

## Dons de livres à la Bibliothèque

Nous remercions les personnes qui nous donnent des livres, cependant nous sommes limités en place et devons gérer la pertinence et la quantité des ouvrages qui nous sont confiés.

Ainsi, nous avons défini 3 règles que nous appliquerons avant d'accepter de nouveaux livres :

- livres en très bon état,
- pas de livres à caractère documentaire de plus de 2 ans,
- pas de romans datant de plus de 3 ans.

Les livres qui nous sont donnés seront soumis aux mêmes règles que les livres du fonds communal (désherbage, mise aux rebuts...).



# Giboulivre

## Un écrivain à l'école primaire de Sainte Agnès

Les élèves de Véronique et de Laurence ont terminé le deuxième trimestre par une matinée littéraire, ils recevaient Hubert Ben Kemoun, auteur de littérature enfantine nantais.

Comme chaque année à l'occasion de Giboulivres plusieurs bibliothèques du Grésivaudan s'étaient regroupées pour accueillir deux auteurs durant quatre jours dans les écoles et les bibliothèques du territoire.

Les jeunes lecteurs semblaient bien moins anxieux que l'écrivain avant chacune des deux séquences -la classe des CE en début de matinée et les CM après la récréation- ; il faut dire qu'ils avaient particulièrement bien préparé l'évènement depuis plusieurs mois.

La bibliothèque de Sainte Agnès avait organisé la logistique et chaque maîtresse dans sa classe avait su motiver ses élèves, qui se sont montrés très intéressés par cet échange. Ils avaient lu plusieurs livres -parmi les quelques 160 ouvrages de Hubert Ben Kemoun, lequel leur a permis de comprendre un peu mieux son travail d'écrivain : faits de la vie courante et imagination intimement mêlés à la source de son inspiration ; il leur a également expliqué le long processus de la fabrication d'un livre. La complicité de l'auteur avec son jeune public, sa gentillesse et son humour ont comblé les enfants comme les adultes. Cette matinée laissera à coup sûr de bons souvenirs à chacun et donnera, on l'espère l'envie de pousser encore plus souvent la porte de la bibliothèque de Sainte Agnès.





## Espace Belledonne

### et le projet de Parc naturel Régional

En février, le Préfet de Région a donné un avis favorable sur l'opportunité du projet de Parc Naturel Régional de Belledonne.

2016-17 : lancement du diagnostic territorial préalable à l'écriture de la charte.

L'Espace Belledonne a installé des commissions de travail avec ses partenaires pour l'écriture de la Charte, informer de l'avancée de la démarche et travailler au soutien de projets et d'actions sur le territoire.

L'engagement des communes qui soutiennent le projet du PNR passera, entre autre, par une augmentation, modeste mais progressive, des cotisations annuelles.

Depuis de nombreuses années la cotisation des communes à l'Espace Belledonne est de 0,70€ par habitant et par an. Elle atteindra en 2019, 1€ par habitant et par an. Dans une logique d'autofinancement plus forte, le levier légitime est une augmentation des cotisations des adhérents et notamment des communes. Pour pouvoir demander des financements à la Région, à l'Europe, à la ComCom... il faut d'abord avoir cotisé nous-mêmes. Cette augmentation de cotisation sera débattue en conseil municipal en septembre. L'enjeu est important car le vote des communes aura un impact politique fort.

## Associations

### Le soutien de la commune (2016)

Pour mettre en perspective les différentes aides aux associations, voici les subventions qui seront versées aux acteurs sociaux de la commune et nationaux.

Secours Populaire français	100 €
Ecofestival Grésivaudan (thème de la forêt en 2016)	80 €
Locomotive	100 €
Ligue Contre le cancer	100 €
Projet via Alpina, porté par un habitant de Ste-Agnès (avec animation en retour)	80 €
MJC	600 €
Apesam	500 €
Espace Belledonne	412€
ADABEL	620 €
Bibliothèque (portée par St-Mury et Ste-Agnès)	1300 €
École de Sainte-Agnès	1720 €
École de Saint-Mury	850 €

## CMJ : Coup d'Pouce est en route !



La distribution des brassards et stickers a commencé dès la dernière réunion publique. Il est possible de s'en procurer en mairie lors des permanences. Quelques informations personnelles sont à fournir (nom, adresse mail, hameau) pour la sécurité de nos auto-stoppeurs et conducteurs.

A bientôt sur les routes de Sainte-Agnès !

*Le Conseil Municipal des Jeunes*

## Repas conviviaux réguliers au restaurant

Retraités et personne disponibles, retrouvons-nous autour d'un repas convivial à un rythme régulier de 6 à 7 semaines. Prochaine rencontre **mercredi 3 août** à midi au restaurant «La **Taverne de l'Écureuil**» au col des Mouilles. Réservation auprès de Suzanne : 04 76 71 62 80

Les rendez-vous de Belledonne

contact: balcons@ulcg.fr

---

RENCONTRES-CINÉMA

LES PREMIERS DIMANCHE DU MOIS

SAISON 1

À partir du film

---

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>4 septembre 2016</b> Les Adrets (à 18 h) THÈME: L'ÉDUCATION</li> <li>• <b>2 octobre 2016</b> Laval (à 18 h) THÈME: LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE</li> <li>• <b>6 novembre 2016</b> Saint-Mury (à 17 h 30) THÈME: UNE ÉCONOMIE POUR DEMAIN</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>4 décembre 2016</b> Theys (à 17 h 30) THÈME: L'AGRICULTURE</li> <li>• <b>8 janvier 2017</b> Les Adrets (à 18 h) THÈME: RÉINVENTER LA DÉMOCRATIE</li> <li>• <b>5 février 2017</b> Clôture de la saison 1 avec la diffusion du film <i>En quête de sens</i></li> </ul>
--	--

---

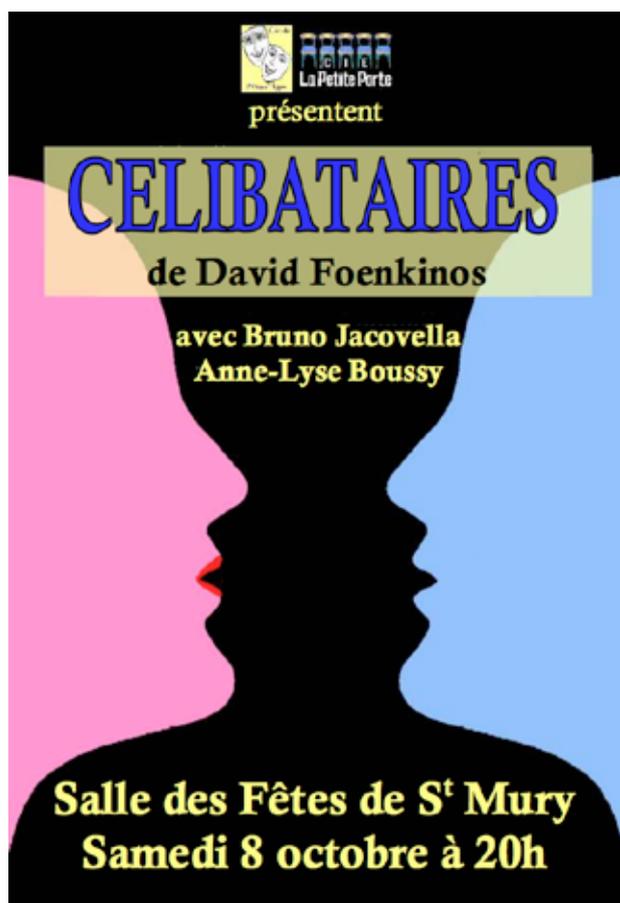
Informations / inscriptions: Nom prénom numéro de tel, etc.

---

Avec le soutien de

AIV Laval

# Agenda de nos villages



## MJC Ste Agnès-St Mury

Célibataires : une pièce pleine d'humour et d'une légèreté loufoque et jubilatoire. Ce « presque huis clos » envisage tous les aspects du célibat et du couple : souffrance, bonheur, doutes, incompréhensions, jalousie sur un ton volontairement léger et drôle.

Réservation : 04 76 45 68 52

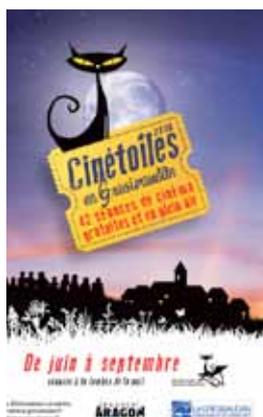


## Lectures au jardin

Vendredi 1er juillet à 19h RDV à la salle des fêtes de Saint-Mury, avec vos livres préférés !

## Cinétoiles

Discount : 28 août Saint-Mury 21:30 cour de l'école



## Belledonne et Veillées

souffle sa onzième bougie. Un premier temps d'échange autour d'un thème choisi, un second temps gastronomique autour d'un repas et un troisième temps de spectacle professionnel.

**La combe de Lancey, Samedi 26 novembre à 19h :** Quel est notre rapport au livre aujourd'hui ? Quelles évolutions pour l'écriture et le livre. Spectacle : par la magie des enfants, sortilèges, disparitions et autres enchantements colorés d'humour et de poésie.

**Laval, samedi 15 octobre à 18h :** Allons de l'avant à Laval. Comment générer davantage d'échanges entre anciens et nouveaux habitants ? Spectacles : Les Moustachas, un duo féminin qui reprend et détourne avec humour des tubes en tout genre, disco, rock, pop. Voir la programmation : <http://espacebelledonne.fr/-Culture-.html>



## La Taverne de l'écureuil

Changement de propriétaires au col des Mouilles ! Venez découvrir ou redécouvrir la Taverne de l'Écureuil. Restauration maison. Boutique épicerie. Nouveaux horaires : le jeudi soir et toujours du vendredi au dimanche soir.

Et à partir du 3 juillet, barbecue dans le jardin le dimanche midi. Informations régulières sur notre site internet ou page Facebook ! Téléphone : 04 76 45 25 76 <http://www.latavernedelecureuil.fr>



<http://scenes.obliques.free.fr/?-festival-de-l-arpenteur->

## Relief

Bulletin municipal de Sainte Agnès.

Directeur de la publication : Alain Rimet.

Rédaction : toute l'équipe municipale, l'équipe bibliothèque, les associations locales, le CMJ, JC Drost, C. Lamour.

Photos : N. Moussy, F. Soulier, JC Drost.

**Un article, une info, une photo  
ou une participation au journal ?  
Contactez la mairie !**

Tél. : 04 76 71 48 85 - [mairie.ste-agnes38@wanadoo.fr](mailto:mairie.ste-agnes38@wanadoo.fr)

**Sainte-Agnès 2 juillet**

**17:30 spectacle**  
« au chapeau »  
cour de l'école  
Cie Artiflette

**18:30 apéro offert**  
**Pizza** au camion avec Nico  
dessert partagé avec vos spécialités

**20:30 bal populaire**  
DJ et buvette

Contact : Mairie de Sainte Agnès  
04 76 71 48 85  
www.sainte-agnes.fr

## Fête de l'été !

**Samedi 2 juillet dès 17h30** dans la cour de l'école de Sainte-Agnès spectacle tout public Tiger Circus avec la cie Artiflette (tournée Grési dos d'ânes). Participation au chapeau.

**18h30** : apéro offert par la mairie puis Pizza avec Nico Pizza et dessert partagé avec vos spécialités.

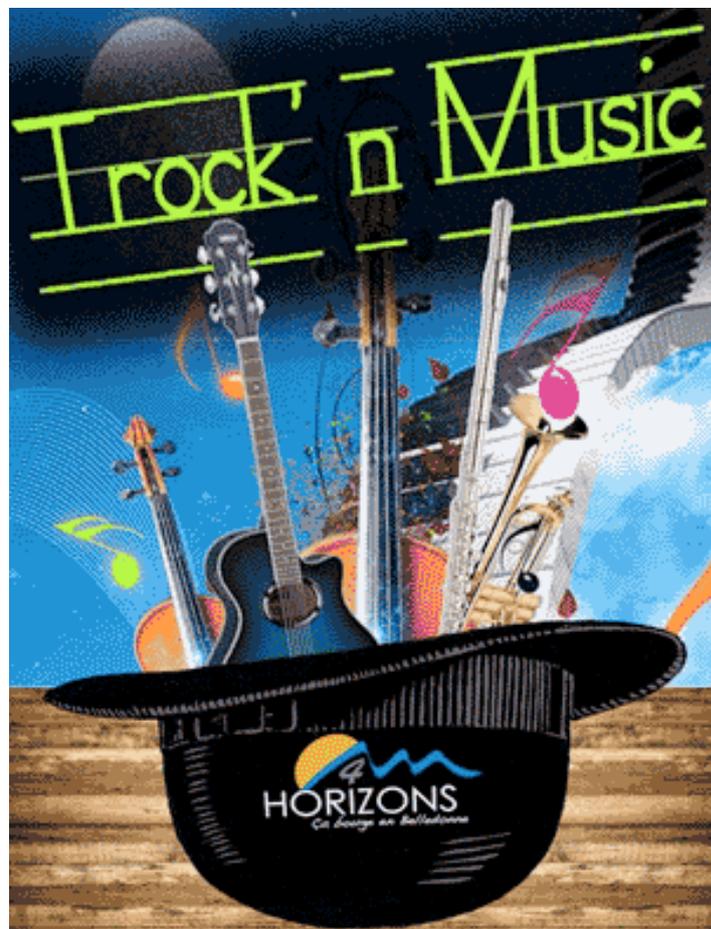
**20h30** : grand bal de l'été !

## Tournée Grésidosd'ânes !

Renouer avec la proximité et l'itinérance, être au pas de l'âne, réaliser des interviews radio avec Radio Grésivaudan, prendre le temps de l'échange.

**Ils sont sur Sainte-Agnès et Saint-Mury du 30 au 2 juillet !**

- Temps de rencontre le jeudi avec l'école de Sainte-Agnès
  - Lecture au jardin le vendredi 01/07 à 19h à Saint-Mury
  - Spectacle Rocket Tiger Circus le samedi à Sainte-Agnès
- Suivez-les en direct sur <https://gresidosdanes.wordpress.com/>



## Trock'n Music

**Mercredi 6 juillet à partir de 18h30** au col des Mouilles  
Scène ouverte et musique en plein air.

Chacun apporte de quoi manger (tarte ou gâteau ou salade...), la MJC organise un barbecue et on paie les boissons à La Tavernette de l'Écureuil qui nous accueille

Contact musiciens : 04 76 40 96 13

Infos : 04 76 45 68 52

